



Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION- RÈGLEMENT # 368-22 décrétant une dépense et un emprunt de 564 152 \$ pour des travaux d'agrandissement du centre de la petite enfance L'Escale des Moussaillons (CPE) de 21 places

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, CET AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Que lors de la séance du conseil tenue le 25 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le règlement # 368-22 décrétant une dépense et un emprunt de 564 152 \$ pour des travaux d'agrandissement du centre de la petite enfance l'Escale des Moussaillons (CPE) de 21 places.

Que le règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité (www.saint-gervais.ca) et sur demande à (info@saint-gervais.ca) ou au 418-887-6116. Le règlement pourra aussi être consulté au bureau municipal, situé au 150, rue Principale, Saint-Gervais (Québec), selon les heures d'ouverture habituelles;

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 19^e jour du mois de décembre 2022.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS, ci-haut concernant le règlement # 368-22, décrétant une dépense et un emprunt de 564 152 \$ pour des travaux d'agrandissement du centre de la petite enfance l'Escale des Moussaillons (CPE) de 21 places de la municipalité de Saint-Gervais, soit en fonction des modalités d'affichage du règlement # 342-19, et ce, en date du 19 décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de décembre 2022.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

